



Les fraudeurs gagnent à la loterie de la douane

Le ministère et la direction générale des douanes ne reculent devant rien pour faire passer les réformes en cours. C'est le cas du transfert des missions fiscales de la douane aux Finances publiques.

Le ministre Dussopt est ainsi capable de mentir devant les députés pour faire tomber un amendement visant à limiter le transfert au seul recouvrement, en faisant dire aux rapports Gardette et de la Cour des Comptes le contraire de ce qu'ils indiquaient sur l'opportunité de conserver le calcul de l'assiette et le contrôle au sein de l'administration qui maîtrise parfaitement ces processus : la douane !

De son côté, la direction générale met en œuvre le transfert du DAFN (Droit Annuel de Francisation et de Navigation) alors que le cavalier budgétaire introduit par le gouvernement dans le projet de loi de Finances 2021 a été invalidé par le Conseil constitutionnel et que ce transfert n'a donc plus d'assise juridique.

Enfin, les organisations syndicales douanières découvrent lors d'un groupe de travail le 24 mars dernier que, pour faciliter le transfert de ces taxes sur le volet recouvrement, 28 % des contentieux douaniers feraient l'objet d'une admission en non-valeur. Ce qui représente, selon l'intersyndicale douanière, la bagatelle de 5 milliards d'euros de fraudes non redressées !

Ces exemples de basses manœuvres opérées par les directions illustrent le véritable esprit de la réforme. Il n'est pas question ici de transférer des taxes pour améliorer leur perception. Il s'agit surtout de réduire encore une fois la voilure de l'État et de supprimer au minimum quelques centaines de postes de fonctionnaires au passage.

Et, une fois de plus, c'est bien la capacité de contrôle de l'État qui est visée par ce transfert du calcul de l'assiette et du contrôle des taxes sur les énergies. Cette attaque va ainsi entraîner une perte de technicité, acquise depuis des décennies par la douane.

Nos collègues des Finances publiques iront-ils contrôler dans les raffineries, « au cul des cuves », comme les douaniers le font encore aujourd'hui ? Il est permis d'en douter. La perception de la seule TICPE représente la modique somme de 35 milliards d'euros pour le budget de l'État. De quoi être un peu inquiet de voir disparaître le savoir-faire douanier en la matière, du calcul de la taxe à sa perception, en passant par son contrôle...

Et notons qu'au-delà de l'aspect fiscal très important, ce recul de la capacité à contrôler de l'État aura aussi des conséquences graves en matière de santé, de sécurité et de protection des citoyens. Ces produits qui font l'objet d'une taxation complexe sont des produits énergétiques et industriels, pour la plupart très polluants, avec des réglementations et des normes contraignantes.

Nous l'avons bien compris aux Finances : pour le gouvernement, le contrôle, c'est le Mal absolu, le « sheitan » de nos temps modernes, l'archaïsme à faire dis-paraitre. Tant que les petits copains du pouvoir peuvent continuer à faire des affaires sur le dos du budget de l'État, sur notre dos !